

Communiqué de presse

Genève, le 10 mai 2012

Genève est l'hôte de la Conférence suisse sur l'informatique qui œuvre pour une meilleure coopération intercantonale

Comme dans bien des secteurs, la coopération intercantonale dans le domaine de l'informatique est une nécessité. Ceci a été une nouvelle fois démontré à l'occasion de la session de printemps de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) qui se tient cette année à Genève les 10 et 11 mai 2012.

Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat de la République et canton de Genève a ouvert ce jour l'assemblée générale de la CSI représentée par son président, Monsieur Marcel Schwerzmann, conseiller d'Etat et directeur du département des finances du canton de Lucerne, sa vice-présidente, Madame Rosmarie Widmer Gysel, conseillère d'Etat et directrice du département des finances du canton de Schaffhouse, et une soixantaine de délégués de la Confédération, des cantons et des communes suisses.

En promulguant des recommandations pour ses membres, la CSI remplit une fonction de coordination et d'harmonisation. Elle est à disposition des services publics pour toute consultation en rapport avec l'informatique et les télécommunications et elle représente les administrations publiques dans diverses organisations et sociétés. Même si le but primordial de la CSI est de favoriser la coopération entre Confédération, cantons et communes dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, chacun d'eux doit faire face au choix suivant: aller de l'avant seul ou coopérer avec les autres? La CSI est un instrument fédéraliste qui permet de tracer les voies de la coopération et de la coordination dans le domaine informatique.

Les thèmes abordés cette année par la CSI démontrent les avantages de cette coopération, notamment en termes économiques, par exemple avec le plan d'action en matière de cyberadministration et diverses applications métier, telles que SIGARE pour les laboratoires cantonaux, SEDEX comme plateforme d'échange de données, VIACAR pour le service des automobiles, GERES pour l'harmonisation des registres, THEMIS pour les offices de poursuites et la CAMAC pour les permis de construire. La conférence s'engage à trouver des solutions probantes sur la voie de la collaboration et les résultats obtenus année après année par la CSI démontrent son utilité.



<de gauche à droite, photo de Madame Rosmarie Widmer Gysel, Monsieur Marcel Schwerzmann et Madame Anja Wyden Guelpa >

Renseignements complémentaires :

Bernard Taschini, secrétaire général adjoint du DCTI, tél. +41 22 327 94 05, bernard.taschini@etat.ge.ch

Urs Jermann, secrétaire général de la CSI, tél. +41 31 320 00 01, urs.jermann@sik.ch